

## CHAMPIONS DE L'AUTONOMISATION FINANCIÈRE – Lignes directrices pour la présentation d'une demande –

### Critères de sélection des champions de l'autonomisation financière

Prospérité Canada sélectionnera au moins cinq organismes, partenariats ou collectifs pour agir à titre de champions de l'autonomisation financière (CAF).

Les champions de l'autonomisation financière seront sélectionnés pour leurs efforts en matière d'autonomisation financière déployés dans des régions ou municipalités particulières (p. ex., organisme offrant des services à la population d'Edmonton). Cependant, un champion peut être sélectionné pour ses travaux en matière d'autonomisation financière à l'intention d'une population spécifique (p. ex., organisme venant en aide aux nouveaux arrivants au Canada au moyen d'une formation en éducation financière). Les populations suivantes seraient considérées :

- personnes âgées,
- nouveaux arrivants,
- Autochtones,
- personnes handicapées,
- enfants et familles vivant avec de faibles revenus,
- jeunes,
- personnes sans abri.

La sélection des champions de l'autonomisation financière sera fondée sur la solidité de leur demande et notre objectif de vaste représentation régionale d'un coin à l'autre du pays.

Parmi les organismes, partenariats ou collectifs sélectionnés, au moins un d'entre eux doit être en mesure d'offrir des services en français.

Les champions de l'autonomisation financière seront choisis par Prospérité Canada en fonction des critères suivants :

Critères de sélection
La mission de l'organisme porte actuellement sur l'offre d'interventions en matière d'autonomisation financière à des personnes qui vivent avec de faibles revenus.
Le personnel a une approche axée sur la clientèle.
L'organisme a une expérience de réussite passée et actuelle dans l'offre d'interventions d'autonomisation financière.
L'organisme collabore et établit des partenariats avec d'autres organisations pour atteindre des résultats.
Les programmes de l'organisme touchent un grand nombre de personnes.
L'organisme propose un plan quinquennal réalisable ciblant l'élargissement de la portée des interventions d'autonomisation financière.
L'organisme se trouve dans une situation financière solide.
L'organisme fait preuve d'une forte capacité d'évaluation.

### Les éléments suivants sont considérés comme des atouts, mais ne sont pas nécessaires :

Expérience de partenariat avec des « systèmes de services ».

Capacité à offrir des programmes en français.

### Lignes directrices pour la présentation d'une demande

Veuillez répondre à toutes les questions du formulaire et assurez-vous d'y joindre les documents suivants :

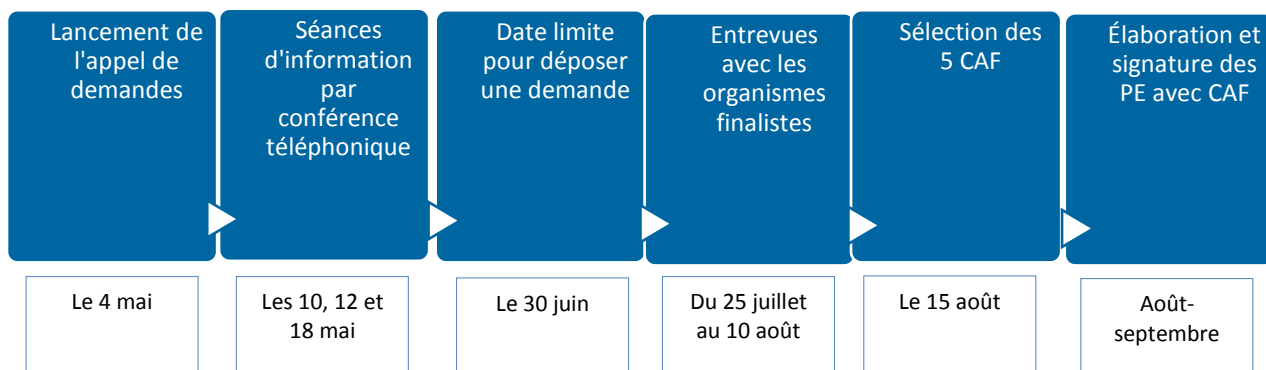
- Demande dûment remplie en ligne
- Plan de travail dûment rempli
- Budget dûment rempli
- États financiers vérifiés
- Lettre(s) de recommandation

Pour toute question concernant la réalisation de la demande, veuillez vous reporter aux documents intitulés *Conseils à l'intention des demandeurs* et *Foire aux questions*. Ces documents présentent des conseils et des exemples sur la façon de répondre à chacune des questions du formulaire de demande.

Aucune demande incomplète ne sera acceptée. Assurez-vous de limiter vos réponses au compte de mots indiqué à la suite de chacune des questions. Veuillez remplir le formulaire en ligne et soumettre tous les documents pertinents avant le jeudi **30 juin 2016, 17 h (HAE)**.

### Échéancier pour la proposition d'une demande

#### Processus de sélection des CAF



## Séances d'information

Trois webinaires d'information auront lieu à l'intention des organismes afin que des questions puissent être posées concernant le processus de demande. Veuillez consulter la documentation de l'appel de demandes et inscrivez-vous à l'une des séances suivantes :

Le 10 mai 2016 (en anglais)  
14 h – 15 h (HAE)

Le 12 mai 2016 (en anglais)  
11 h – 12 h (HAE)

Le 18 mai 2016 (en français)  
13 h – 14 h (HAE)

Pour obtenir de plus amples renseignements et vous inscrire à l'un de nos webinaires d'information, veuillez visiter le site Web de Prospérité Canada à [www.prospertecanada.org](http://www.prospertecanada.org).

## Activités principales : échéancier prévu

	Activités	Échéance
<b>Appel de demandes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lancement de l'appel de demandes</li><li>• Séances d'information par conférence téléphonique</li><li>• Collecte par Prospérité Canada de l'ensemble des demandes</li></ul>	Mai - juin 2016
<b>Sélection des CAF</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sélection par Prospérité Canada des finalistes (10 à 12 organismes)</li><li>• Examen par le comité de sélection de la liste des finalistes et recommandation de 7 organismes à interviewer</li><li>• Entrevues réalisées par Prospérité Canada, et sélection des CAF</li></ul>	Juillet - août 2016
<b>PE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ébauche et signature du protocole d'entente (PE) avec les CAF</li></ul>	Août - septembre 2016
<b>Formation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formation sur place des CAF</li></ul>	Septembre - novembre 2016
<b>Soutien aux programmes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Soutien technique et échange de connaissances de façon continue</li></ul>	2016-2020
<b>Évaluation et production de rapports</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Évaluation et production de rapports, de façon continue, avec des livrables précisés dans le PE</li></ul>	2016-2020